

Burundi/Présidentielle : Le candidat du pouvoir déjà en campagne électorale

PANA, 01 mars 2020 Burundi : Les travaux de développement communautaire devenus un tremplin pour le candidat du pouvoir à l'élection présidentielle (Analyse) Bujumbura, Burundi - C'est sous-couvert des fameux travaux de développement communautaire (TDC) encadrés par l'administration, chaque samedi, que le candidat du pouvoir, le général la retraite, Evariste Ndayishimiye (54 ans), a intensifié ces derniers temps des descentes sur terrain, en commençant par les provinces du sud du Burundi qui votent traditionnellement pour l'opposition, note-t-on.

Une fois élu, il y aura de l'argent de poche et de la nourriture pour tous les Burundais, alléche le candidat du pouvoir qui dit avoir, lui-même, grandi dans des conditions difficiles, en confectionnant des ficelles en herbes à vendre pour financer ses études. "Un individu bien portant ne doit raisonnablement pas manquer dans sa poche au moins un billet de 10.000 francs burundais (la plus grosse coupure équivalant à cinq dollars américains). Il suffit de retrousser les manches", galvanise-t-il encore les foules. L'homme s'est encore forgé du caractère dans le maquis où il a gravi tous les échelons du haut commandement du Conseil national pour la défense de la démocratie/Forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD, ancienne principale rébellion armée, actuellement au pouvoir), dit-on de lui. Le candidat des "Bagumyabanga" (ceux qui savent garder le secret) et son épouse dont il ne se sépare plus dans ses apparitions publiques, ont consacré un nouveau week-end à Rumonge. Dans cette ville portuaire du sud du Burundi, il était question officiellement de lancer les travaux d'un chantier de nouveaux bureaux administratifs. Les internautes commentaient abondamment, dimanche encore, les images du probable futur couple présidentiel, coulant de bon ton, au rythme des chansons populaires, des denses et des slogans à la gloire de notre Samurawa (notre héros du pouvoir, en langue locale). La province voisine de Makamba avait précédemment reçu un don de 16 bonnes vaches au candidat du pouvoir. C'est tout le contraire des 11 autres candidats déclarés à l'élection présidentielle dont la mise en scène au huis clos des congrès les désignant. Le candidat du pouvoir a encore distancé les adversaires en étant le premier à déposer son dossier complet de candidature à la prochaine élection présidentielle. Le chef de file de l'opposition Agathon Rwaso, et leader du Congrès national pour la liberté (CNL) est sorti du lot, en déposant en seconde position, son dossier de candidature. Le scrutin présidentiel devrait se jouer entre les deux hommes issus de la même communauté majoritaire des Hutu et du maquis, selon les pronostics. Une coalition de quatre partis politiques de l'opposition « Kira Burundi » (Guaris, Burundi), quant à elle, est en train de voler en éclats, suite aux querelles internes pour la désignation d'un candidat unique. La coalition pour la guérison du Burundi est composée du Rassemblement National pour le Changement (RANAC), du Parti pour la Justice et le Développement (PAJUDE), du Conseil Des Patriotes (CDP) et du Forum pour l'Équité, le Développement et la Souveraineté (FDS). Une autre coalition de sept partis politiques "pour une opposition démocratique participative" (COPA, mouvance présidentielle) maintient le suspense sur son candidat présidentiable. La coalition est composée du Parti Monarchique Parlementaire (PMP), du Rassemblement des Démocrates du Burundi (RADEBU, du Mouvement Socialiste Panafricain (MSP- Inkinko), des Forces de Défense de la Démocratie (FDD-Kaze), du Front pour la Libération Nationale (FROLINA), du Parti Libéral (PL) et du Parti pour le Renouveau Intégral du Burundi (PIEBU). En l'absence d'un candidat interne à la hauteur de l'élection présidentielle, les parties prenantes à cette coalition entendent soutenir celui provenant d'une autre formation politique « amie ». Les autres prétendants engagés peinent à réunir tout le dossier de candidature de pas moins de 16 pièces administratives, exigées par la commission électorale nationale indépendante (CENI). Les opérations de dépôt des candidatures ont commencé depuis le 25 février et iront jusqu'au 5 mars prochain. Une période de recours de dix jours est prévue avant la publication de la liste définitive des candidats retenus le 21 mars. Les retardataires affirment être encore accaparés par la collecte de la caution jugée « exorbitante » à cette élection présidentielle. La CENI demande 30 millions de francs burundais (près de 16.000 dollars américains) de caution pour être candidat, soit le double de celle qui était exigée à la précédente élection présidentielle de 2015, officiellement pour limiter les candidatures « fantaisistes » ou de « publicité ». L'autorité électorale exige encore 200 signatures d'un groupe de parrainage « revêtant un caractère national » aux 12 candidats issus de 17 partis politiques, coalitions de partis politiques et indépendants. Quelque 5.126.351 d'électeurs vont partager les candidats aux différents scrutins de cette année, dont 2.426.825 hommes, 2.686.593 de femmes et 10.723 membres de la diaspora burundaise. La présidentielle sera couplée avec les législatives et les municipales, le même jour du 20 mai prochain. Une élection des sénateurs interviendra le 20 juillet, celle des conseils de collines et de quartiers, les plus petites entités administratives du pays, le 24 août. Le décret convoquant le corps électoral précise qu'en cas de second tour, le scrutin présidentiel aura lieu le 9 juin. Sera déclaré au second tour, le candidat ayant recueilli la majorité relative des suffrages exprimés. Au niveau de l'Assemblée nationale, les sièges pourvus sont au nombre de 100. L'élection des députés aura lieu au suffrage universel direct sur la base des listes bloquées à représentation proportionnelle au scrutin secret. S'agissant de l'élection des conseillers communaux, elle aura également lieu au suffrage universel direct, sur la base des listes bloquées et au scrutin secret. Le futur conseil communal devra comprendre au minimum 15 membres, dont au moins 30% de femmes. Les membres élus des conseils communaux sont appelés à participer à l'élection des sénateurs au chef-lieu de chaque province. Chaque parti politique, chaque coalition de partis politiques présentera deux listes ethniques différentes, avec chacune un candidat accompagné de trois suppléants qui pourront lui succéder en cas d'empêchement momentané ou définitif.